

COMMISSION DES ARBITRES

PV DE LA REUNION PLENIERE DE LA CDA du 14/01/2020 à 20h00 au District

Président : METE Orhan

Secrétaire : Joseph SABATINO.

Présents: Edgar BARENTON, Jacques CHARLES, Riad NASRI, Karim SABRI, José VELOSO

Excusés: Abdelkader AMARI, Huseyin COBAN, Stéphane CUSANNO

Début de la réunion 20h30.

1. AUDITION HAMILA Salem

Après avoir débattu tous les points concernant la convocation de Mr HAMILA, et suite aux explications données la CDA passe à l'ordre du jour.

2. POINT SUR LA FORMATION INITIALE DU MOIS DE JANVIER 2020

Un point est fait sur les candidats concernant la formation initiale d'entrée à l'arbitrage qui aura lieu sur le site du District de l'Isère de Football les samedis suivants : 11/ 18/ 25 / Janvier 2020 et sera assurée par l'IRFF. 17 candidats inscrits.

Les formations : administrative et FMI pour les candidats reçus auront lieu le 08/02/2020.

3. TUTORAT POUR LES NOUVEAUX ARBITRES

La CDA aurait besoin de 17 tuteurs pour le tutorat des nouveaux arbitres si ils réussissent tous à la formation initiale en arbitrage, suite à une discussion avec Edgar BARENTON pour les arbitres D1 et D2 qui doivent 2 contrôles pour la saison et ne les ont pas tous effectués. José VELOSO se propose de contacter les arbitres de ces catégories pour voir les personnes intéressées par le tutorat.

Les indemnités pour les tutorats sont basées sur 5 tutorats et ils doivent être effectués complètement par la même personne pour le paiement de celles –ci.

4. DESIGNATIONS DES ARBITRES.

Une réunion est prévue lundi 20/01/2020 au District de l'Isère pour la mise en place d'un logiciel prenant en compte tous les paramètres pour effectuer les désignations par ordinateur. Plusieurs personnes sont convoquées de la ligue et du district pour la mise en place et les modalités à suivre par la suite.

Création d'un nouveau mail pour les nouveaux désignateurs de la CDA :

designation.isere@gmail.com.

Après discussions, avec avis des personnes concernées, il nous a semblé que les désignations devaient continuer à être faites par 2 désignateurs de manière suivante :

Désignations D1-D2- AA Ligue et District – pris en charge par FARKAS Léo arbitre Ligue.

Désignations D3-D4- D5 Féminines – pris en charge par NASRI Riad arbitre D1 District.

Cela doit être transmis au bureau et membres du comité directeur du District pour validation lors de la prochaine RCD.

5. REPRESENTANT DES ARBITRES EN COMMISSION D'APPEL

Après délibéré du fait que Monsieur COBAN Huseyin ne pouvant plus être présent les mardis soir en commission d'appel pour des problèmes de disponibilité par rapport à son travail, la CDA propose Monsieur CHARLES Jacques pour prendre le poste, il doit nous donner une réponse au plus tôt afin de transmettre au bureau et membres du comité directeur du district pour validation lors de la prochaine RCD.

6. Questions diverses

BARENTON Edgar, suite à la démission de Mr ARNAUD Marey en tant que observateur D1 demande comment procéder pour le remplacement et la mise en place d'un nouvel observateur en D1 pour finir les 2 contrôles à effectuer pour la fin de saison ou alors ne prendre en compte qu'un seul contrôle et donc faire l'annulation des contrôles effectués par l'observateur qui a démissionné.

Après délibéré, le maintien des 2 contrôles a été retenu, il va falloir remplacer par un nouvel observateur, soit le président de la CDA ou sinon un arbitre de ligue ou ancien D1 de district disponible, à voir pour la mise en place rapidement avant la reprise des championnats.

La CDA propose Mr TAPIA José pour ce poste, et faire une réunion avec les personnes concernées pour la mise en place des modalités avant la reprise des championnats.

La réunion, lieu et date à définir, concerne :

METE Orhan – BARENTON Edgar – SPARAPANO Patrick – TAPIA José

7 .Tour de table.

FIN DE LA REUNION 23H00.

Le Président
Orhan METE

Le secrétaire
Joseph SABATINO

Permanence du mardi 21 Janvier 2020

Président : METE Orhan (excusé)

Secrétariat : J. SABATINO

Présents : J. CHARLES - R. NASRI.

À tous les arbitres qui officient en D1et D2

RAPPEL FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Rappel: consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel: rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

COMMISSION MEDICALE DU DISTRICT :

Informations du docteur SCHELLIER Christian concernant les examens cardio des arbitres saison 2020-2021

Informations concernant les nouveaux et les anciens arbitres de district sur la nécessité de passer les examens suivants :

Arbitres de plus de 18 ans :

1 échographie cardiaque. Pour ceux en ayant déjà passé une, faire parvenir le compte rendu (si pas déjà fait) au secrétariat du district. Pour ceux qui n'en n'ont jamais passé, prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour pouvoir la passer au cours du premier semestre 2020. Envoyer le compte rendu au secrétariat du District.

De plus pour les arbitres de plus de 35 ans : une épreuve d'effort est dorénavant obligatoire à partir de 35 ans puis tous les 5 ans. Donc, de même, ceux en ayant déjà passé une doivent envoyer au secrétariat le compte rendu (si pas déjà fait). Et ceux n'en n'ayant pas encore passé doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la passer dans le courant du 1^{er} semestre 2020. Puis adresser le compte rendu au secrétariat du District.

Les arbitres qui n'auront pas fait cette démarche se verront refuser la délivrance de leur licence l'été prochain tant que l'examen demandé ne sera pas réalisé. Et étant donné les délais auprès des cardiologues ils risquent de rater le début de saison.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURA FOOT : transmission du tirage compétitions FUTSAL (coupe Georges Vernet).
Transmission des rencontres féminines R2 du 09/02/2020 pour désignations arbitres.

COURRIERS CLUBS :

FC LE VERSOUD : demande arbitre et délégué match D5 du 29/03/2020, FOC FROGES1 / FC VERSOUD 2 au complexe sportif Marius Marais à Froges, transmis au responsable désignations, concerne aussi la Commission des Délégations.

COURRIERS ARBITRES :

BRIOUA Noureddine : pris note de ton courrier, transmis pour suite à donner.

CHAARI Hassen : envoi de son certificat médical pour indisponibilité du 18/19 janvier 2020.
Pris note

PEREIRA Emerik : changement d'adresse, 29 route du Maçon, 38110 LA BATIE MONTGASCON. Pris note.

GUFFROY Lucie : envoi de sa fiche de renseignements arbitre.

NIBBIO René : changement de numéro de portable : 07-89-30-87-51- Pris note.

ST FORT Robert : problèmes de paiements concernant le club de l'AJAT VILLENEUVE, matchs U18 et U15 contre CROLLES et LA SURE, transmis pour suite à donner.

TOFFA Johann : envoi de documents manquants pour compléter son dossier.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.